

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 02 décembre 2025

Référence
DCM250_2025_18

Objet de la délibération
Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1e classe - Mise à jour du tableau des effectifs

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	08	09

Date de la convocation
25 novembre 2025

Date d'affichage
05 décembre 2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture d'Abbeville
Le :

Et

Publication ou notification du :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Le mardi 02 décembre 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Picard dans le Parc Emile Monflier sous la présidence de GAYET Michel, Maire.

Présents : GAYET Michel, GROSSEL José, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, SAGOT Dominique, ROUX Chrystelle, MONFLIER Hervé et PRANGER Patrick.

Absents excusés : LEGRY Arnaud (ayant donné pouvoir à Patrick PRANGER), DELANNOY Dominique.

A été nommé(e) secrétaire : SAGOT Véronique.

Objet de la délibération : **Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1e classe - Mise à jour du tableau des effectifs**

➤ Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la politique de revalorisation du métier de secrétaire général de mairie et de la promotion au titre de rédacteur au 01/07/2025 de l'agent Odile LAGACHE, il convient dorénavant de supprimer le poste d'Adjoint administratif principal de 1^e classe.

➤ Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi de ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^E CLASSE à temps non complet *soit 21 /35^{ème}* pour occuper le poste de secrétaire général de mairie à compter du 1^{er} janvier 2026

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de supprimer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique

C pour effectuer les missions de secrétaire général
non complet à raison de 21/35^{ème}, à compter

- d'adopter la proposition du Maire.
- de modifier ainsi le tableau des emplois :

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative		
Rédacteur	Rédacteur territorial	1 TNC 21H00
Filière technique		
Adjoint technique	Adjoint technique	1 TC 35H00 1 TNC 3h00

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Votes :

Pour : 09 - Contre : 0 - Abstention : 00 - NPPV : 00

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, José GROSSEL, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, SAGOT Dominique, LEGRY Arnaud, Chrystelle ROUX, PRANGER Patrick et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant.

Ne prennent pas part au vote : néant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05 décembre 2025
Le Maire, Michel GAYET

